

Les hostilités germano-soviétiques

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Notre seconde lutte défensive vient de commencer », annonce le président de l'Etat finlandais

Helsinki, 26 juin. — M. Ryti, président de l'Etat finlandais, a adressé une allocution radiotélévisée au peuple finlandais. Il a déclaré que la Finlande pacifique était devenue l'objectif d'une agression brutale.

Dès l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et l'URSS, la frontière finlandaise a été violemment attaquée par les troupes soviétiques.

Depuis hier, a-t-il dit, les troupes soviétiques sans se soucier des traités existants, et sans que leur gouvernement ait cru devoir motiver son attitude, ont entrepris des actions de guerre dans toutes les régions du pays et principalement contre des villes ouvertes et des populations pacifiques.

Notre seconde lutte défensive vient donc de commencer. La nouvelle agression de l'URSS, contre la Finlande met, pour ainsi dire, le point final à une politique qui, après la paix de Moscou, avait pour seul but de détruire l'indépendance de notre pays et d'asservir notre peuple.

Le Reich ne lutte pas contre les divers peuples russes

Berlin, 26 juin. — Jeudi encore les meilleures politiques de la capitale du Reich ont décliné expressément de discuter la structure politique de l'Union soviétique.

On considère toutefois comme certain que l'Allemagne lutte contre l'Union soviétique en tant que système de domination et contre le bolchevisme en tant que doctrine de domination, mais non pas contre les divers peuples russes.

M. Litvinov réparaît sur la scène diplomatique

New-York, 26 juin. — Des diplomates étrangers résidant à Ankara ont déclaré que M. Litvinov, ancien commissaire du peuple aux affaires étrangères, rentrerait à Moscou pour y occuper un poste important.

On suppose qu'il s'occupera des relations de l'URSS avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

La Suède se charge des intérêts soviétiques en Allemagne et en Hongrie

Stockholm, 26 juin. — Le gouvernement suédois a décidé, à la demande du gouvernement des Soviétiques, de se charger des intérêts soviétiques en Allemagne et en Hongrie.

L'observatoire officiel du Canada a enregistré jeudi un tremblement de terre d'une très grande violence. Selon les premiers renseignements, il est possible que le séisme ait eu lieu au Japon.

Le comte de sauvageon et Commandant-Orion, de Nantes, a porté secours à quatre-vingts soldats allemands qui évitaient dans le bateau et dont un eût de mer avait fait chavirer l'embarcation.

UNE NOUVELLE LOI SUR LES LOYERS

Vichy, 26 juin. — On annonce qu'une nouvelle loi sur les loyers sera promulguée incessamment. Son champ d'application sera assez restreint.

Pour les locataires, les principales dispositions de cette loi améliorent notamment la situation des veux de guerre, des démobilisés, des réfugiés, des commerçants. Elle admet, d'autre part, le report de deux paliers de prorogation et la suppression de deux majorations de 10 %.

Pour les propriétaires, les textes qui leur paraissent comportent tout d'abord l'interdiction de certains revendications. Ils prévoient d'autre part l'expansion d'un palier de prorogation, l'application d'une majoration de 10 % du loyer de 1941 et, enfin, diverses dispositions tendant à faciliter l'entretien et l'amélioration des immeubles.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL ITALIEN

Rome, 26 juin. — Le quartier général des armées communique ce qui suit :

Dans la nuit du 25 au 26, les aérodromes de l'île de Malte ont été bombardés. Trois appareils britanniques ont été abattus par les chasseurs italiens, au-dessus de l'île.

En Méditerranée centrale, des chasseurs italiens ont livré combat à une formation de bombardiers : un appareil « Bielefeld » a été détruit.

En Afrique du Nord, l'aviation germano-italienne a attaqué des navires ennemis au nord de Marsa-Matrouh. Bengasi a été bombardée par des avions anglais.

En Afrique orientale, l'ennemi a déclenché deux violentes attaques contre la garnison de Debra-Tabor. Il a été repoussé.

Dans le secteur ouest de Galia et Sidamo, les contre-attaques italiennes ont contraint l'ennemi à réduire sa pression.

La carte de priorité des mères de famille va faire l'objet d'une nouvelle réglementation

LES ABUS SERONT PUNIS MAIS LA CARTE DEVRA ÊTRE RESPECTÉE

De nouvelles bénéficiaires

Vichy, 26 juin. — Une loi qui paraît prochainement au « Journal officiel », va établir une nouvelle réglementation des cartes de priorité des mères de famille ; d'une part, cette loi a pour objet d'empêcher les usages abusifs d'autre part, de faire respecter les droits des titulaires des cartes de priorité.

Désormais, tout usage abusif de la carte de priorité des mères de famille pourra entraîner le retrait temporaire ou définitif de cette carte.

En outre, des peines sont prévues pour les personnes qui s'opposeraient à l'exercice du droit de priorité. Soins de l'amende, les commerçants seront tenus de délivrer aux titulaires de carte de priorité la quantité de denrée nécessaire pour le nombre de personnes que cette carte représente.

Tout agent de la force publique qui aura refusé ou négligé de faire assurer le droit attaché à la possession régulière de la carte fera l'objet de sanctions disciplinaires.

Désormais, les cartes de priorité seront accordées aux mères décorées de la médaille nationale de la famille française, aux mères ayant quatre enfants âgés de moins de 16 ans, aux mères de trois enfants âgés de moins de 14 ans, aux mères de deux enfants âgés de moins de quatre ans, aux mères allaitant au sein leur enfant, et aux futures mères à partir du quatrième mois.

LES ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES DE LA SEMAINE

Le programme de cette semaine est surtout anecdotique. Les vues de guerre qui composent la fin des vues, se rapportent à la guerre de course d'un croiseur allemand dans l'Atlantique sud. L'Amiral, au contraire, donne des vues d'attaques. C'est, d'abord, un croiseur auxiliaire anglais de 16.000 tonnes, puissamment armé qui succombe. Puis, sous une pluie tropicale, qui réduit la visibilité, voici un navire du commerce détruit par les obus; des débris d'avion dont il était chargé, s'envolent sur les flots.

Enfin, un navire qui opère, une autre navire ennemi est attaqué et coulé. Sur les côtes de la Manche, un convoi de 100 navires, dont 100% sont déportés dans les déballages de leur choix pour le 10 juillet au plus tard.

Ces tickets seront honorés massivement de la façon suivante : 200 grammes de savon pour 200 grammes de savon mou.

Cette distribution se fera à cheval sur les deux mois que concernent ces tickets.

Les tickets sont tenus de remettre pour le 15 juillet, les tickets collectés à leur fournisseur grossiste. Le groupement d'admiral et de commandants de navires, dont 12.000 Moïse à Lille, établira les déblocages intégraux, cette distribution à partir du 20 juillet, date à laquelle doivent laver, dans le même horaire, les antiques parenteux évacués à temps. Les dégâts se montent à 700.000 fr. au minimum.

Une grange est incendiée par la foudre à Noyelles-sur-Escaut

700.000 francs de dégâts

La foudre est tombée sur la grange de l'exploitation de M. Soleau, agriculteur, brasseur à Noyelles-s'Escaut. Un incendie se déclara qui détruisit le bâtiment, les récélés, le matériel de brassage, tout le mobilier.

Le commandant d'escadron, 12. Moïse à Lille, établit les déblocages intégraux, cette distribution à partir du 20 juillet, date à laquelle doivent laver, dans le même horaire, les antiques parenteux évacués à temps.

Savon à barbe. — Les tickets de savon à barbe concernant le deuxième trimestre de 1941 doivent être déposés aux bureaux des titulaires des cartes qui sont alors les listes du J.O. n'auront pas trouvé mention soit de leur formation, soit de l'ordre correspondant à leur citation.

Un cultivateur est projeté sous une rateuse par un cheval emballe, à Esquerchin

M. Jean Carpenter, cultivateur à Esquerchin a été occupé sur ses terres lorsqu'il a été pris le morne au terrain communal caserne Souham à Lille, de la prime de démolition et de prime d'habillement aux prisonniers de guerre rapatriés, ses derniers jours, auquel il a été possédé par les hommes de guerre allemands.

Ces derniers furent transportés à l'ancien camp de Dunkerque. L'heure était alors

à l'heure de la révolte des prisonniers.

Le ticket de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le 10 juillet

Les tickets de savon pour juillet et août doivent être remis aux déballants avant le